

A USAGE EXTERNE

Lyon Capitale 20190615

<https://www.lyoncapitale.fr/politique/grand-lyon-des-cailloux-contre-les-bidonvilles/>

[Politique](#)



Dispositif anti-installation de campement – Lyon, 2019 © Antoine Merlet

Grand Lyon : des cailloux contre les bidonvilles

- 15 juin 2019 A 15:42
- par [Antoine Sillières](#)

À Lyon comme dans les autres métropoles françaises, les pouvoirs publics rivalisent d'imagination pour empêcher l'installation de campements de fortune sur les terrains vagues. Jusqu'à hérissier ceux-ci de gros cailloux pointus, quand ils ne sont pas tout simplement grillagés. S'ils n'ont pas d'existence formelle dans les textes, ces dispositifs anti-installation sont un préalable exigé par les services de l'État pour procéder aux expulsions et démantèlements.

Voilà de bien drôles de cailloux, disposés en rangs serrés sous le pont Churchill, à deux pas de la Tête-d'Or. Une nouvelle singularité esthétique de l'aménagement urbain loin de troubler les promeneurs des bords de Rhône. Pas plus que ceux du cours d'Herbouville, de l'autre côté du fleuve. Pourtant, ces blocs de roche sont devenus le symbole de l'inhospitalité des pouvoirs publics. Et pour cause, ils n'ont pas innocemment remplacé les tentes installées au même endroit quelques mois plus tôt. S'ils ont été posés là, c'est justement pour que personne ne puisse plus s'y installer. Ce sont des “dispositifs anti-installation”, comme les pics devant les halls d'immeuble, mais qui ne disent pas leur nom.

La fondation Abbé-Pierre a l'habitude de distinguer, avec sa cérémonie annuelle des Pics d'or, les dispositifs urbains anti-SDF, comme les gigantesques pots de fleur devant les immeubles, ou les fameux bancs publics inclinés. Cette année, elle a ainsi souligné l'installation d'une grille devant l'église Saint-Michel, avenue Berthelot, dans le 7^e, où des sans-abri avaient l'habitude de dormir. La métropole assure ne donner aucune consigne sur des dispositifs de mobilier anti-SDF ; ceux-ci fleurissent pourtant à Lyon. Les dispositifs contre l'installation de bidonvilles sont bien moins connus, et moins documentés. Tabous ? Cette manière de cacher l'inhospitalité derrière des pierres pointues apparaîtrait un peu honteuse.

“Vingt ans d’expérience”

Sur la bretelle d'autoroute de Croix-Luizet, où des galets ont été disposés pour remblayer le terrain occupé par un bidonville, sous le pont Churchill donc, sous le pont Morand aussi, côté berges où des pierres ont été installées là où quelques SDF avaient l'habitude de poser leur tente, sur l'esplanade Mandela, où après chaque évacuation (la dernière a eu lieu début mai), le terrain est grillagé et placé sous surveillance policière et privée... Les terrains de la métropole un temps occupés par des formes d'habitat non conventionnelles regorgent de dispositifs anti-installation. L'important campement de la Feyssine [où s'était rendu Lyon Capitale l'an dernier](#) a été démantelé, et les accès au terrain grillagés.

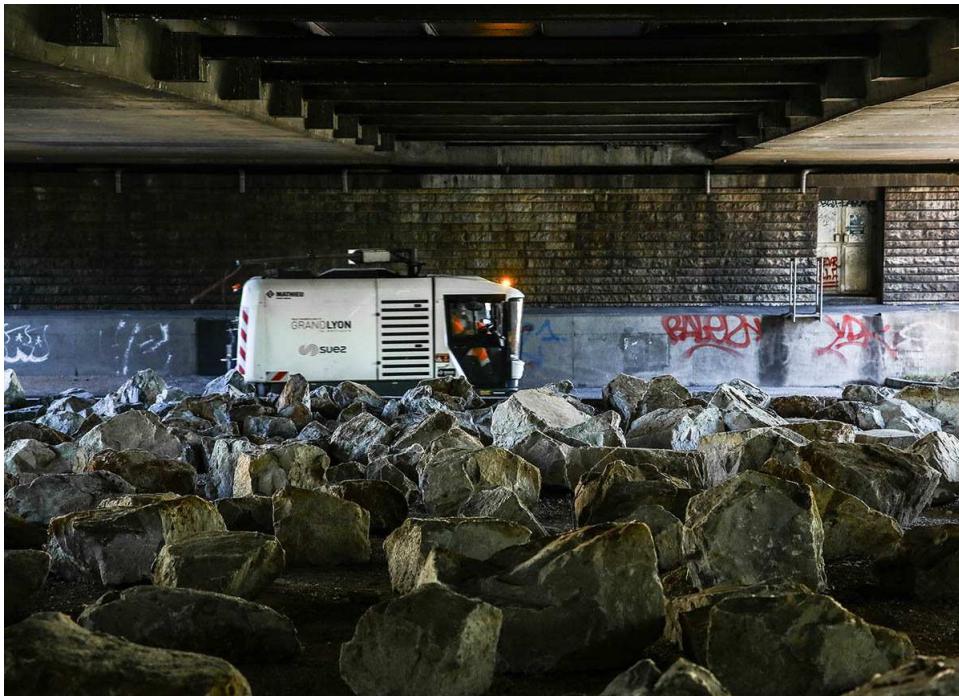
“À Saint-Priest, ils avaient creusé des grandes tranchées sur un terrain occupé... ”, se souvient Henri Branciard, membre du collectif Classes pour la scolarisation des enfants des squats. Peut-être plus radical encore que la décision de Gérard Collomb de couper les robinets du jardin des Chartreux en plein été 2016, alors qu'il était occupé par des Roms. “Lyon a vingt ans d’expérience en la matière, dénonce André Gachet, élu métropolitain du 1^{er} arrondissement. Ça a commencé avec les grandes taupinières de Craponne où l'on retournait des buttes de terre sur un terrain qui était régulièrement occupé. On se souvient aussi de la montagne de galets de la place du Pont dans les années 1980, pour évincer les fameux hommes debout issus de l'immigration maghrébine, à côté du Prisunic.”

“Nimby”

Un chercheur a voulu le documenter. Avec le photographe Geoffroy Mathieu, il sillonne la France pour capturer les images de ces dispositifs. “Il y a des choses qui échappent aux documents et aux normes urbanistiques, explique Jordi Ballesta, diplômé de l'EHESS et chercheur à Saint-Étienne. La photo permet de produire de la documentation.” Ils ont intitulé leur projet – déjà exposé, à Marseille notamment, et dont ils veulent faire un livre – “Nimby”. Comprendre : *Not in my backyard*, “pas dans mon arrière-cours”, concept anglo-saxon décrivant l'opposition de personnes privées à la création de structures pour le bien collectif à proximité de chez eux. Ici, les personnes privées sont remplacées par les villes, qui s'opposent à l'installation de personnes n'ayant pas les moyens de se loger, quitte à les repousser avec des cailloux plutôt que de fournir des solutions d'hébergement. “Il y a des interstices dans les villes qui pourraient être habités ou le sont de manière précaire”, pose Jordi Ballesta. Des interstices habités par ceux qui ne sont pas en mesure d'accéder au parc de logements réglementaires. Comme sur ce terrain coincé entre le Vinatier et le périphérique Laurent-Bonnevay, où un bidonville s'était créé en 2014, avant d'être démantelé et fermé par des blocs de béton.

“La destruction des bidonvilles, c'est quelque chose d'affirmé, mais on n'a pas de documents sur la mise en place des dispositifs anti-installation”, explique Jordi Ballesta. Le chercheur est parvenu à récupérer des documents illustrant cette stratégie, dit-il, “des comptes rendus de réunion où les termes ne sont jamais clairement employés, des documents d'entreprises de sécurisation qui proposent leurs services, des directives politiques pour les départements”. Il existe d'autres dispositifs contre l'installation de gens du voyage, comme sur ce parking transformé en champ de pierres près d'Angers au mois d'avril, ou pour empêcher les dépôts sauvages.

Prérequis préfectoral



Dispositif anti-installation à Lyon © Antoine Merlet

Ces dispositifs anti-installation sont présents dans toute la France, à en croire Geoffroy Mathieu, qui évoque une violence d'État, et sous toutes les bannières politiques. Et pour cause, c'est un prérequis de la préfecture pour intervenir et démanteler. *“L'objectif, c'est qu'on ne mobilise pas nos forces de l'ordre et nos travailleurs sociaux pour rien et que donc il ne puisse pas y avoir de réinstallation dès le lendemain”, confirme une source préfectorale. “Avant chaque intervention, les services de l'État s'assurent que tout aura été mis en œuvre pour éviter une réoccupation, appuient les services de la métropole. Il s'agit donc de trouver des solutions techniques visant à empêcher les réinstallations.”*

Une demande qui est en réalité formulée au propriétaire foncier, quel qu'il soit. Les collectivités doivent agir vite, car après 48 heures d'installation il faut lancer une nouvelle procédure d'expulsion. *“En général, elles passent par des entreprises privées qui ont des contrats globaux avec la préfecture, pour la sécurisation d'événements par exemple”,* remarque Geoffroy Mathieu.

Rayés de la carte

L'enjeu est aussi économique. “*L'occupation illicite de ces espaces engendre donc souvent des problèmes de sécurité, du retard dans des opérations immobilières, générant des coûts importants*”, explique la métropole de Lyon, précisant que des diagnostics sociaux sont réalisés à chaque démantèlement. Pour l'esplanade Nelson-Mandela, par exemple, on argue rue du Lac de la nécessaire “*revégétalisation des espaces*” et d'une “*remise en état des sanitaires et [des] aménagements paysagers*”. Pourtant, chacun remarquera que les dispositifs anti-installation demeurent parfois très longtemps, sur des terrains n'ayant pas forcément de vocation définie. “*La stratégie de rendre inhabitable le lieu le rend inemployable pour tous*, critique Geoffroy Mathieu. *On soustrait cette parcelle à tout autre usage, on l'enlève de la carte.*” En “invisibilisant” d'autant ceux qui doivent se reporter vers des terrains de plus en plus périphériques pour s'installer.

Dispositifs inutiles

Une “recherche-développement” de la misère qui fait bondir les associatifs. “*La métropole a voté 1,8 million d'euros pour sécuriser ces lieux plutôt que de donner cet argent à l'insertion et au logement des personnes !*” enrage Henri Branciard, en référence à la délibération introduisant l'installation de caméras de vidéosurveillance pour épier les immeubles vides et les éventuels squatteurs. “*Tant qu'on n'administre pas l'espace, on voit que ces dispositifs sont inutiles*”, estime André Gachet. La réinstallation de tentes sous le pont Churchill, entre les pierres, semble lui donner raison. “*Il peut y avoir des actions positives conduites sur ces terrains, comme au Bois-d'Oingt*”, assure le conseiller métropolitain, qui réfute la théorie collombiste de l'appel d'air. Le colmatage au moyen de cailloux semble en tout cas peu efficace. D'autant qu'il y a à Lyon comme dans d'autres grandes villes un problème structurel lié aux prix de l'immobilier qui conduit à des formes d'habitat dégradées. Comme le remarquait l'Alpil sur l'habitat insalubre après le drame de la rue d'Aubagne à Marseille (lire notre numéro de janvier). “*Les villes qui ont un stress plus important sur l'accès au logement comportent plus de bidonvilles*, observe Jordi Ballesta. À Saint-Étienne, le problème est moins prégnant parce que c'est une ville où le coût du logement est abordable par rapport à beaucoup d'autres et qu'il y a une réserve de squats et de marchands de sommeil.”

[Article publié dans Lyon Capitale n° 789 – Juin 2019]